MRC de Bellechasse

Copie de résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 25 novembre 2026.

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 333-26 - AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE

C.M. 26-11-425

Avis de motion avec dispense de lecture est par la présente donné par M. Yvon Dumont, maire de la municipalité de La Durantaye, qu'à la prochaine séance de ce Conseil, le règlement numéro 333-26 modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Bellechasse relativement à l'ajout de dispositions visant la protection de la santé et la sécurité des personnes sera soumis pour adoption par la Conseil de la MRC.

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le Conseil de la MRC.

Copie certifiée conforme
Donnée à Saint-Lazare, le 26 novembre 2026

Anick Beaudoin

_____

Anick Beaudoin, directrice générale